

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 22 juin 2026 à 19 h au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Membres du conseil d'administration

Madame Marilyn Allard
Monsieur Pier-Charles Boily
Madame Maézie Caouette, via Teams
Monsieur Rémi Dufour
Madame Mélanie Gagnon, présidente
Madame Christine Girard

Madame Maude Larouche
Monsieur Maxime Latulippe, vice-président
Madame Cynthia Minier
Madame Mireille Tremblay
Madame Sandy Tremblay

Sont également présents : monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, monsieur Jean-François Tadros, directeur général adjoint et responsable des Services éducatifs jeunes, monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, secrétaire général, monsieur Olivier Bergeron, directeur du Service des ressources humaines et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

Sont absents : monsieur Jérôme Carette, et monsieur Marc Latour.

Invités : monsieur Dave Corneau, directeur du Service des ressources matérielles et madame France Coulombe, coordonnatrice aux Services éducatifs jeunes.

Mot de bienvenue

Madame Mélanie Gagnon, présidente, souhaite la bienvenue à tous.

1. CONVOCATION ET QUORUM

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum et la procédure de convocation ayant été respectée, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

2. ORDRE DU JOUR : ADOPTION

CA260622-01 **Sur proposition de madame Maude Larouche, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance avec les modifications suivantes :**

- Retrait du point 8.2 *Politique relative à l'organisation des services éducatifs aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage* qui sera traité ultérieurement.
- Changement du point 8.3 *Entente de gestion et d'imputabilité entre le CSSLSJ et le ministère de l'Éducation* qui devient un point d'information et non plus de décision.

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 26 mai 2026

CA260622-02

Sur proposition de monsieur Pier-Charles Boily, il est résolu à l'unanimité de dispenser la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 mai 2026 puisque chaque membre en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance, et d'accepter le procès-verbal.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RÉUNION

Madame Mélanie Gagnon, présidente, demande si des membres ont des conflits d'intérêts à déclarer en lien avec les sujets à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune.

6. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, présente son rapport au conseil d'administration en date du 22 juin 2026. Il fait notamment état des dossiers suivants :

- Le suivi du plan d'action du PEVR;
- Le suivi de l'affectation du personnel (enseignant, soutien technique et soutien manuel) qui a été réalisée au courant du mois de juin et qui est presque terminé. L'échéance du 8 août est fixée par le ministère de l'Éducation afin de finaliser celle du personnel enseignant;
- Le respect de l'atteinte de la cible qui était de 1198 ETC pour le personnel (ETC) avec 1115,3 au 30 juin afin d'assurer l'équilibre budgétaire du ministère de l'Éducation et recevoir l'octroi d'une mesure financière;
- L'octroi de contrats pour :
 - . La réfection du stationnement et de la cour à l'école Jean XXIII;
 - . Le contrat de gestion des matières résiduelles;
 - . La réfection de la cour et travaux d'entretien à l'école Notre-Dame-du-Rosaire;
 - . La réfection des planchers et travaux de maintien d'actif à l'école Notre-Dame-de-Lorette;
 - . La réfection des plafonds et des luminaires à l'école secondaire Camille-Lavoie et à l'école Saint-Joseph d'Alma.

7. AGENDA DE CONSENTEMENT (DÉCISIONS OU INFORMATIONS EN BLOC)

7.1. Désignations au conseil d'administration

Suivant la rencontre de désignation des représentants de la communauté au conseil d'administration tenue le 2 juin dernier, voici les personnes désignées comme membres de la communauté :

- Gouvernance, éthique, gestion des risques ou de gestion des ressources humaines : Monsieur Robin Harvey.
- Milieu communautaire, sportif ou culturel : Madame Marie-Hélène Tremblay.
- Milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires : Madame Maézie Caouette.
- Matière financière ou comptable ou gestion des ressources financières ou matérielles : Madame Jessica Dubois-Martel.

Suivant la réception des désignations des membres parents et du personnel, les membres du conseil d'administration désignés sont les suivants :

- District 1 : Mélanie Gagnon, membre du conseil d'établissement de l'école Jean-Gauthier (renouvellement de mandat).
- District 5 : monsieur Daniel-Guillaume Simard, membre du conseil d'établissement de l'école Saint-Sacrement.
- Personnel de soutien : madame Lily Plourde, technicienne en service de garde, membre du conseil d'établissement de l'école Mgr Victor.
- Personnel professionnel : madame Marie Castonguay, psychoéducatrice, membre du conseil d'établissement de l'école Albert-Naud.
- Personnel cadre : monsieur Jérôme Carette, directeur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle (renouvellement de mandat).
- Membre du personnel cadre participant, sans droit de vote : monsieur Emmanuel Bouchard, directeur du Service des ressources informationnelles.

Avec entrée en fonction le 1^{er} juillet 2026.

8. SUJETS NÉCESSITANT DES ÉCHANGES

8.1. Planification annuelle et quinquennale de financement des projets à caractère physique

Considérant qu'annuellement, le Service des ressources matérielles du Centre de services scolaire doit procéder à l'élaboration d'un plan quinquennal de financement des investissements;

Considérant que l'établissement de ce plan d'investissements tient compte des besoins de l'organisation et que pour la première année, il tient compte des budgets alloués par le ministère de l'Éducation;

Considérant que tous les établissements ont été visités, que toutes les directions ont été rencontrées et que la compilation des demandes de projets a été effectuée par le Service des ressources matérielles, et ce, selon la démarche structurée du cadre de gestion des infrastructures scolaires recommandée par le Ministère;

Considérant que la priorisation des divers projets et demandes s'est faite en appliquant les balises de répartition des subventions en investissement qui ont été acceptées par le conseil d'administration, le 28 avril 2026, suite à la recommandation du comité de répartition des ressources;

Considérant que la première année, soit 2026-2027, le plan comporte les projets qui doivent être faits en priorité et que pour les quatre autres années, pour lesquelles nous n'avons pas encore les budgets, les projets et demandes peuvent être repriorisés l'année suivante en fonction des besoins.

Considérant que le plan quinquennal de financement des investissements 2026-2031 a été présenté au comité des investissements le 27 mai 2026 et au comité consultatif de gestion le 3 juin 2026.

Considérant plan quinquennal de financement des investissements 2026-2031 soumis au conseil d'administration pour approbation;

CA260622-03

Sur proposition de madame Cynthia Minier, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver le plan quinquennal de financement des investissements 2026-2031 tel que déposé.

8.2. Entente de gestion et d'imputabilité entre le CSSLSJ et le ministère de l'Éducation

Le ministère de l'Éducation mettra en place une entente de gestion et d'imputabilité avec le CSSLSJ (LIP, article 214.4). Cette entente identifiera 7 indicateurs répartis dans 21 objectifs liés à des cibles qui feront l'objet d'un suivi annuel par le Centre de services scolaire. En voici les sept indicateurs préliminaires :

1. Gouvernance et performance
2. Réussite éducative
3. Main-d'œuvre
4. Ressources financières
5. Infrastructures scolaires
6. Transformation organisationnelle et amélioration des pratiques
7. Transport scolaire

Un suivi sera fait au conseil d'administration lorsque la version finale de l'entente sera disponible.

8.3. Règlement de délégation de pouvoirs

Considérant que la version actuelle du Règlement de délégation de pouvoirs a été adoptée par le conseil d'administration le 16 décembre 2024;

Considérant que le Règlement fait l'objet d'une vigie constante pour s'assurer que les décisions se prennent par la bonne instance ou par la bonne personne;

Considérant que le comité de gouvernance et d'éthique recommande au conseil d'administration d'apporter des modifications au Règlement, entre autres, pour tenir compte des récents changements à la structure administrative des postes de cadre du Centre de services scolaire touchant la direction générale adjointe, le secrétariat général et la direction des Services éducatifs jeunes. Certaines délégations de pouvoirs au directeur général, au directeur général adjoint, au secrétaire général et au directeur des Services éducatifs jeunes ont été ajustées.

Considérant le projet de Règlement amendé soumis au conseil d'administration pour examen et adoption;

Considérant la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CA260622-04

Sur proposition de madame Christine Girard, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le Règlement de délégation de pouvoirs avec les modifications proposées;
- que ce Règlement remplace, une fois en vigueur, le Règlement adopté le 16 décembre 2024 et entré en vigueur le 16 janvier 2025, lequel sera abrogé;

- que le nouveau Règlement entre en vigueur le jour de la publication de l’avis de son adoption, soit le 2 juillet 2026.

8.4. Politique sur le transport scolaire

Considérant que les derniers amendements à la Politique sur le transport scolaire ont été adoptés en mai 2024;

Considérant que les mises à jour occasionnelles de la Politique sur le transport scolaire cadre les interventions du service de transport scolaire et assure aux parents et élèves des règles uniformes et équitables pour tous;

Considérant qu’il est opportun d’apporter certaines précisions concernant le service rendus aux élèves de notre territoire et celui des autres territoires pour bien cadrer les interventions du service de transport scolaire;

Considérant que dans un rapport adressé au Centre de services scolaire, la Protectrice régionale de l’élève nous a recommandé de préciser et à baliser certains aspects de la politique afin d’en clarifier l’application;

Considérant que le comité consultatif en transport scolaire est en accord avec ces propositions;

CA260622-05

Sur proposition de monsieur Maxime Latulippe, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l’unanimité d’adopter les amendements à la *Politique sur le transport scolaire* et ses annexes comme présentés, avec une entrée en vigueur immédiate.

8.5. Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves : consultation

Considérant notre *Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves*, adoptée le 24 mai 2022, après des modifications légales adoptées par le gouvernement à la suite de l’action collective sur les frais exigés aux parents, intentée contre tous les centres de services scolaires et commissions scolaires du Québec;

Considérant que l’encadrement applicable se retrouve dans la *Loi sur l’instruction publique* et dans le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

Considérant que depuis l’action collective, le ministère est proactif dans le soutien aux centres de services scolaires par la diffusion de divers outils et documents et qu’un outil a été diffusé contenant des précisions concernant les contributions qui peuvent être exigés pour les activités qui se déroulent en dehors des lieux de l’établissement (dans le cadre d’un PPP ou d’un programme régulier);

Considérant que ce document précise que peuvent être exigés, les frais de suppléance du personnel enseignant qui doit accompagner un groupe d'élèves, s'il est requis que l'enseignant(e) soit remplacé(e);

Considérant que ce détail n'est pas indiqué dans notre Politique, ni dans la *Loi sur l'instruction publique* ou le Règlement, mais qu'il est raisonnable de modifier notre Politique pour permettre que ces frais soient exigés des parents puisque cela est autorisé par le ministère;

Considérant cette modification proposée au paragraphe 8.4.1 ainsi qu'une autre à l'annexe 1, au numéro 7;

Considérant que conformément à l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents a été impliqué dans le processus de modification et qu'il est en accord;

CA260622-06

Sur proposition de madame Maude Larouche, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- d'adopter le projet de la Politique amendée, tel que déposé;
- de soumettre ce projet en consultation auprès du Syndicat de l'enseignement et du Syndicat représentant le personnel professionnel et que le retour de consultation se fasse au plus tard le 17 août 2026.

8.6. Inspecteurs locaux – Loi concernant la lutte contre le tabagisme : répondant

Considérant que la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* contient des interdictions de fumer dans les écoles, les centres de formation et autres lieux, ce qui inclut le vapotage ou tout autre dispositif de cette nature;

Considérant que le Centre de services scolaire et ses établissements ont l'obligation de respecter les dispositions de cette loi et, entre autres, de ne pas tolérer que des personnes fument dans des endroits interdits;

Considérant que pour assurer l'application plus efficace de cette loi dans nos établissements et lieux de travail, il est opportun que soient nommés des inspecteurs locaux habilités à faire respecter les interdictions de fumer;

Considérant qu'il y a lieu de désigner une personne répondante pour notre organisation pour, entre autres, toute demande auprès du ministère de la Santé ou autre ministère concerné, en relation avec la nomination d'inspecteurs locaux et l'exercice de leurs fonctions;

CA260622-07

Sur proposition de madame Sandy Tremblay, tous les membres sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité que la personne occupant la fonction de directeur ou directrice des Services éducatifs jeunes soit désignée à titre de répondante ou personne autorisée à déposer, pour notre organisation, toute demande pour la nomination d'inspecteurs

locaux et pour agir auprès des instances gouvernementales pour toute question en lien avec la nomination des inspecteurs locaux et l'exercice de leurs fonctions.

9. AFFAIRES DIVERSES

9.1. Correspondance de la sous-ministre à l'éducation : nomination de la direction générale du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean par le Conseil des ministres

Madame Mélanie Gagnon, présidente, félicite monsieur Marc-Pascal Harvey, Directeur général, à la suite de sa nomination par le Conseil des ministres à la direction générale du Centre de services scolaire du Lac-Saint-Jean.

9.2. Félicitations : lauréate 2026 de l'Ordre de la Fédération des comités de parent

Monsieur Marc-Pascal Harvey, directeur général, félicite Madame Mélanie Gagnon, présidente, qui s'est vu remettre l'Ordre de la Fédération des comités de parents, soit la plus haute distinction en raison de son remarquable engagement dans le milieu scolaire au sein de diverses instances, notamment à titre de commissaire, membre de comités de parents et administratrice au conseil d'administration.

10. FIN DE LA RÉUNION

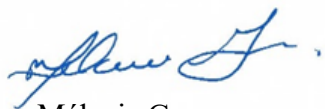
10.1. Prochaine réunion

Selon le calendrier des séances 2026-2027, la prochaine réunion publique du conseil d'administration aura lieu le 25 août 2026.

10.2. Levée de la réunion

CA260622-08

La séance est levée à 20 h 55 sur la proposition de madame Cynthia Minier, laquelle est adoptée à l'unanimité.



Mélanie Gagnon
Présidente
du conseil d'administration



Pier-Olivier Cloutier-Boily
Secrétaire général